

Image not found or type unknown



Fausse accusation pour viole

Par **Melas**, le **08/01/2021** à **13:35**

Bonjour je suis accusé de viol par mon ex-compagne.

Selon elle les fait ça serait passé il y a 6 ans j'ai un ami.

Ce même ami certifi que j'ai dormi dans le canapé.

Est-ce suffisant pour la poursuivre en justice pour calomnie ?

Par **jodelariege**, le **08/01/2021** à **17:21**

bonsoir

le fait que vous ayez dormi sur le canapé n'est pas une preuve que vous n'avez pas violé cette jeune femme (attention je ne dis pas que vous l'avez fait...) vous auriez pu la violer dans son lit et revenir dormir dans le canapé.....pendant que votre ami dormait...